

Effet pervers exemplaire des appartenances 3 points, et du noyautage des tribunaux à Montpellier !

Lorsque vous n'avez pas eu de chance, comme José FABBRO, que vous êtes hémiplégique depuis 39 ans après une hémorragie cérébrale invalidante ... vous devez marcher au ralenti avec des chaussures orthopédiques, munies des technologies inventives qui permettent de corriger en partie les carences d'une marche paralysée...

Alors bien sur des requins de notre temps, attirés par les profits faciles sans contrainte et peu de travail, se sont engouffrés dans le créneau. (une paire de chaussures orthopédiques devenues nécessaires, sont remboursées à 100% et facturées près de 5000francs aux MSA et autres sécu, renouvelables chaque année pour ceux qui n'hésitent pas à abuser des gabegies qui font le trou de la sécu).

Bien sur le malade comme moi, en partie insensible à gauche, ne peut apprécier de suite à l'essayage si les chaussures sont oui ou non à la bonne taille ...

Alors certains argousins 3 points, membres des confréries 3 points et originaires du grand orient (grand est, direction de Jérusalem) , (majoritaires dans ce type d'activité) , lorsque vous choisissez un model avec des semelles antidérapantes à forts crampons, n'hésitent pas à les promettre lors des prises de mensurations, (attirer le client juteux est l'ABC de ce type de commerce) ... mais , ils ne fabriquent pas ces semelles spécifiques, vendues en gros aux orthopédistes, et à la paire ...

Alors le mercenaire GT de l'appareillage orthopédique à Montp, comme tous ceux de ses origines, qui considèrent les malades et spécifiquement ceux qui ne sont pas des leurs, comme des moins que rien, assurés de perdre au tribunal, veulent à tous prix réaliser le plus gros bénéfice , évitent de dépareiller deux paires de semelles ... Alors on voit des anachronismes aussi surprenants qu'une paire de chaussures livrée avec deux semelles de pointures identiques, quand le pied droit sain était du 45, et le pied gauche paralysé en partie insensible, dans lequel il avait été nécessaire d'incorporer en plus à la chaussure un releveur plus une coquille moulée pour empêcher le pied de tourner et se tordre...

Alors bien sur, les deux chaussures ne peuvent matériellement avoir des semelles positionnées à l'identique, quand dans une des deux chaussures rentre deux appareillages supplémentaires qui mangent de la place au pied obligatoirement !

Mais que peut faire le malade blousé, après avoir attrapé des cors douloureux qui réveillent la spasticité à son pied paralysé dans une chaussure trop étroite, et mis du temps avant de comprendre pourquoi il tombait fréquemment, (en se cassant 3 cotes et le bas de la colonne vertébrale) ...

JF devrait normalement pouvoir assigner ce GT indélicat devant les tribunaux, mais un expert 3 points serait nommé, qui trouverait les mots techniques pour rédiger une expertise truffée de signaux 3 points ou 3 étoiles, ou 3 croix de connivence maçonnique, pour expliquer à des Juges 3 points idem, qu'il fut normal que la taille des semelles des deux chaussures ait-été identique, (avec la semelle positionnée pareil dans le montage de la chaussure, bien qu'impossible sans prendre de la place au pied paralysé !

Et puis que GT ait retiré subrepticement le releveur pourtant indispensable dans la chaussure incriminée en faisant semblant de la réparer ne pourra jamais être prouvé, avec notre système de Justice ... Le médecin conseil de la MSAH, à qui JF à écrit , peu désireux de s'attirer l'inimitié de son directeur 3 points aussi, n'a jamais répondu non plus ! GT se sentant fort a refusé de refabriquer une seule chaussure gauche, (seulement par paire a-t-il précisé en ricanant) et puis il y a le corporatisme et la solidarité entre Juifs et confrères en plus de la solidarité 3 points...La sécu a les moyens de payer encore 5000frs de plus, et vive le gouffre de la sécu !